Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le 06/10/2026
ID : 081-200063360-20260928-20261006_9-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département du Tarn

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PUYGOUZON

Séance du 28 septembre 2026

Nombre de membres :
Afférents au conseil municipal : 27.
En exercice : 27.

Qui ont pris part à la délibération : 27.

Date de la convocation : 21/09/2026

Date d'affichage : 21/09/2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt-huit septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur DUFOUR Thierry, Maire.

Présents : M. DUFOUR Thierry, MME BOUSQUET Audrey, M. HEIM Philippe, MME BENSETTI Nawel, M. MEDALLE Henri, MME LAGHZAOUI Nawal, M. DUPUIS Alain, MME BARTHE DELANOË Anne-Marie, M. LAHAYE Guillaume, M. JOUANY Claude (Procuration de M. TROUCHES Michel), M. ROUSSEAU Lionel, MME VERGNES Brigitte, M. CHABRIDON Olivier, MME PECCOLO Anabelle, MME TEIXEIRA FERNANDES Sylvie, M. COSQUER Cyril, MME BLANCO LIQUIÈRE Caroline, M. JUNIOT LEVY Yoann, M. AILLOS Hélène, MME DAMOISON-MONTEILS Céline, M. CUPOLI Michel, M. GOUTY Michel, MME MENOU-AMIEL Josiane, MME NOUVEL Nathalie, MME LAROCHELLE Muriel, M. COQUELET Christophe.

Absents excusés : M. TROUCHES Michel (Procuration à M. JOUANY Claude).

Secrétaire : M. HEIM Philippe.

N° DEL2026-72 : Régularisation foncière : acquisition d'une partie des parcelles ZA 481 et ZA 482 appartenant à M. GALAUD Robert et M. GALAUD Olivier.

M. Le Maire expose au Conseil Municipal la situation des parcelles suivantes :

- La parcelle ZA 481 sise 20 chemin de Bramevaques à Puygouzon appartient à M. Galaud Olivier

- La parcelle ZA 482 sise lieudit La Rouquette à Puygouzon appartient à M. Galaud Robert.

Lors de la création d'un aménagement piétonnier le long du chemin de Bramevaques en 2022-2023 par la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois, une partie de ces parcelles a été utilisée aux fins de ce projet.

Les surfaces prises pour l'emprise de ce projet sont, conformément au plan de délimitation de la propriété des personnes publiques et alignement individuel au droit des parcelles cadastrées ZA 481 et ZA 482, les suivantes :

- ZA 481 : 33 ca
- ZA 482 : 1a 01ca + 2a 29ca = 3a30ca

La totalité de ces surfaces s'élève à **3a63ca**.

M. Galaud Robert a sollicité la commune pour que l'acquisition de ces surfaces soient actées.

- **Vu** l'article L 1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CG3P), qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier,

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le 06/10/2026
ID : 081-200063360-20260928-20261006_9-DE

- **Vu** l'inscription au budget de la commune du montant nécessaire à cette acquisition,

- **Vu** le procès-verbal de délimitation concourant à la délimitation de la propriété des personnes publiques et alignement individuel au droit des parcelles cadastrées ZA 481 et ZA 482 joint à la présente délibération,

- **Considérant** la nécessité de régulariser cette emprise foncière

Entendu le présent exposé, le Conseil Municipal, ***à l'unanimité*** :

- **AUTORISE** Monsieur le maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition de ces terrains pour un prix maximum de **1€ le m².**

Le secrétaire de séance ***Le Maire***

Philippe HEIM ***Thierry DUFOUR***

MAIRIE DE PUYGOUZON (TARN)